

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

- Forêt
- Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevés
- Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 15 JAN 2006

L'atteste:

Le directeur d'Etat

Le Géomètre: L'ing. forestier: L'inspecteur d'arrondissement: La commune:
Sierra, le 11 juillet 2005 Venthône, le 13.7.2005 Bramois, le 04.11.2005 Venthône, le

NICOLAS CORDONER
ING. GÉOMÈTRE
CHRISTOPH FREI
ING. FORESTIER
DARNOVA
3979 VENTHÔNE

Plan cadastral 1 4156 - 353

VERS.	DATE	DESSIN	CONTROLE
ETABL.	06.07.05	NS	BZ
g			
Modif.			

Fichier: 41564044 Format: 0.91 m2

Approuvé par le
Conseil communal
le 17 MAI 2006

De Président: Philippe de Preux
De Secrétaire: Daniel Antille

